



Je soutiens MaiDiaN

Chère Madame, cher Monsieur,

Aujourd'hui en France 20 % des personnes diabétiques renoncent aux soins pour des raisons financières. En effet le diabète étant une affection longue durée les soins sont en théorie pris en charge à 100 % mais en pratique les soins complémentaires (diététique, podologie, psychologue, dentiste....) ne sont pris en charge qu'exceptionnellement.

Notre association a donc un rôle de plus en plus important à jouer pour aider les diabétiques dans la prise en charge au quotidien de leur pathologie et en particulier pour des conseils en équilibre alimentaire.

La Maison du Diabète et de la Nutrition de Toulouse (MaiDiaN) est animée par une équipe de professionnels de santé et de bénévoles très motivés qui continuent de s'investir dans l'action qui est la nôtre depuis sa création en 1999.

Nous sommes régulièrement présents avec notre stand lors de journée grand public afin de faire prendre conscience qu'une bonne hygiène de vie associée à de l'activité physique permettent de limiter les complications : journée de dépistage en avril, journée mondiale de la vue en octobre, journée des associations, journée portes ouvertes à l'Ecole des Chiens Guides d'Aveugles...

Nous sommes aussi présents pour un dépistage et de la diététique dans des entreprises auprès de leurs salariés dans le cadre de la semaine du handicap.

De généreux donateurs contribuent depuis de nombreuses années au bon fonctionnement de notre association. **Cette aide reste indispensable pour que nous puissions continuer à offrir nos services gratuitement ou à un coût très minime.**

En effet toutes nos actions ont un coût :

- 20 € pour un atelier de cuisine pour une personne
- 50 € pour une intervention dans un collège pour un petit déjeuner équilibré devant une classe de 20 élèves
- 100 € pour une séance d'information pour 15 personnes
- 100 € pour des ateliers diététiques ludiques adaptés par groupe de 6 travailleurs en Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- 150 € pour des ateliers pratiques pour un groupe de 6 personnes

Article 200 du code général des impôts :

Ouvre droit à une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66 % de leur montant dans la limite de 20 % du revenu imposable, les dons et versements effectués au profit de fondations ou d'associations reconnues d'utilité publiques répondant aux conditions fixées.

Ex : Don de 20 € réduction d'impôts 66 % soit un don réel de 6, 80 €

Don de 50 € réduction d'impôts de 66 % soit un don réel de 17 €

Aidez-nous !

Avec tous nos remerciements pour votre soutien généreux aux actions de notre Association.

Je soutiens les actions de MaiDiaN (Maison du Diabète et de la Nutrition, 48 rue Saint-Rome – 31 000 Toulouse)

Association reconnue d'Intérêt Général,

Veuillez trouver ci-joint un chèque (libellé au nom de la Maison du Diabète)de :

15 €

30 €

50 €

autre montant ...€